

Avis de Soutenance

Monsieur Fabien ROMEY

Droit – E2DSP Toulouse

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés :

La responsabilité pénale routière

dirigés par Monsieur Marc SEGONDS

Soutenance prévue le **lundi 29 novembre 2021 à 14h00**

Lieu : UT1 Capitole, 2 Rue du Doyen Gabriel Marty 31000 Toulouse

Salle : Maurice Hauriou

Composition du jury proposé

M. Marc SEGONDS	Université Toulouse 1 Capitole	Directeur de thèse
M. Guillaume BEAUSSONIE	Université Toulouse 1 Capitole	Examineur
Mme Coralie AMBROISE-CASTEROT	Université Côte d'Azur	Rapporteur
M. Philippe BONFILS	Université d'Aix-Marseille	Rapporteur

Mots-clés : circulation routière, Faute pénale routière, Responsabilité pénale, contraventions, Imputation routière,

Résumé :

La responsabilité pénale routière est devenue un enjeu primordial des politiques pénales contemporaines. Sensibilisé aux dangers et tragédies occasionnés par la circulation des véhicules, le législateur n'a eu de cesse d'accentuer et de faciliter la répression des infractions routières, notamment par la consécration de nouvelles infractions, par l'accroissement des techniques d'imputation ou encore par l'édifice de voies procédurales spécifiques. Au fil du temps, la responsabilité pénale routière s'est singularisée avec la responsabilité pénale classique. Ce mouvement ne l'a toutefois pas rendue plus lisible, plus claire ou plus accessible ; bien au contraire. D'ailleurs, la doctrine est généralement restée relativement indifférente à ces évolutions, en reléguant la matière et les questions qu'elle soulève à des considérations techniques ou pratiques. Pourtant, le droit répressif routier participe bien de la science pénale et, quantitativement, il en est même le premier représentant. Il était donc indispensable d'envisager une telle étude universitaire. Dans une perspective de systématisation, il s'agira de rechercher la place de la responsabilité pénale routière au sein de la théorie de la responsabilité pénale ou si, au contraire, elle se serait, comme certains pourraient l'affirmer, « autonomisée ». Pour ce faire, à chacune de ses étapes, la responsabilité pénale routière sera comparée aux principes et problématiques de la responsabilité pénale classique. C'est de cette façon que seront révélées ses spécificités. Cette entreprise sera alors l'occasion d'éprouver les singularités relevées (ou leur absence) en sondant leur fondement et leur pertinence. Des pistes prospectives seront enfin envisagées dans une quête constante de cohérence qui, en l'état, fait défaut à la matière.